



## Changer de nom de famille après l'adoption

Par **Ylann**, le **12/10/2017** à **18:17**

Bonjour, j'ai 17 ans et ma famille d'accueil depuis l'âge de 2 mois peut finalement m'adopter mais en adoption simple mon désir depuis tout petit est de pouvoir porter leur nom de famille. D'ailleurs, je signe leur nom et suis connue comme telle. Il y a que au lycée et pour des papiers administratifs que je signe le mien. Le service d'accueil me dit que vu mon âge je ne pourrai pas changer de nom ni supprimer tous les prénoms que mes parents m'ont donnés et que moi je voudrais bien voir disparaître. Pourriez-vous m'éclairer ? Salutations

Par **amajuris**, le **13/10/2017** à **10:42**

bonjour,

" Dans leur requête en adoption, les adoptants peuvent demander au tribunal chargé du dossier de remplacer le nom d'origine de l'adopté par le nom d'un des parents.

L'adopté de plus de 13 ans doit consentir à cette substitution. Ce consentement est à joindre (par écrit et sur papier libre) à la requête en adoption adressée au tribunal."

Cette demande de remplacement peut être refusée par le tribunal.

source:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2621>

salutations